

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 7

Offre de formation rentrée 2021

*Création d'un nouveau parcours de M2 en formation continue
pour les cadres de santé :*

M2 Psychologie – Parcours Management et formation des professionnels de santé

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 6 mai 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création d'un parcours de M2 en formation continue pour les cadres de santé : M2 Psychologie – parcours Management et formation de professionnels de santé (MFPS), à la rentrée 2021.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Fiche filière M2 Psychologie – Parcours MFPS
Convention de coopération M2 MFPS-2021.2024

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Sciences Humaines					M2 60 ECTS
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Management et Formation de Professionnels de santé (MFPS) Formation continue					
Volume horaire étudiant :	138 h	156 h				294h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>L. Auzoult Laurent.Auzoult@u-bourgogne.fr</p> <p>&</p> <p>E. Salès-Wuillemin Edith.Sales-Wuillemin@u-bourgogne.fr</p> <p>Co-responsable UFR Sciences de santé Christine Binquet Christine.Binquet@u-bourgogne.fr</p> <p>&</p> <p>Catherine Lejeune Catherine.Lejeune@u-bourgogne.fr</p> <p>Co- responsables IFCS : JY Desbois jean-yves.desbois@chu-dijon.fr</p> <p>& S Lourdin sylvie.lourdin@chu-dijon.fr</p>	<p>Secrétariat Pédagogique : Institut de Formation des Cadres de Santé CHU DIJON 10 bis boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 21079 DIJON Cedex 03 80 29 33 67 IFCS@chu-dijon.fr</p> <p>Secrétariat administratif : SEFCA Université de Bourgogne Service Commun de Formations Continue et par Alternance - SEFCA Université de Bourgogne Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON Cedex Tel : 03 80 39 36 67 sefca.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences Humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Objectifs pédagogiques et scientifiques

Le M2 MFPS s'adresse aux professionnels de santé infirmiers, de rééducation et médicotecniques diplômés d'État. Il se prépare en formation continue, en alternance cours/stages qui permet une intégration des savoirs théoriques, de la pratique et ouvre à la mise en œuvre d'une démarche de projet dans un cadre méthodologique spécifique.

Il a pour objectifs de former les étudiants à l'acquisition, l'appropriation et la maîtrise de savoirs théoriques et méthodologiques, et de développer des compétences managériales, pédagogiques et méthodologiques de niveau académique.

A- **Fondamentales**, à propos :

- Du fonctionnement des organisations de travail : ce qui nécessite des connaissances en psychologie sociale du travail et des organisations, en sociologie du travail, en management des organisations;
- Du fonctionnement des individus au sein des organisations : ce qui nécessite des connaissances en psychologie sociale et en psychologie cognitive ;
- Des interactions entre individus au sein des organisations : ce qui nécessite des connaissances sur le management et la communication dans les groupes, les équipes et les organisations de travail ;
- Du positionnement des professionnels au sein d'un contexte général de santé en France.

B- **Transversales** permettant la compréhension et la mise en œuvre :

- Initiation à la démarche de recherche appliquée (méthodes et outils de recueil et d'analyse) ;
- L'accompagnement d'une démarche de projet ;
- L'articulation entre les savoirs théoriques, méthodologiques et des savoirs professionnels

C- **De spécialité**, à propos :

- De la construction des savoirs et l'organisation des connaissances, en particulier en psychologie cognitive, en ingénierie de la formation et en sciences de l'éducation, avec pour perspective la création d'un cadre favorisant le bien-être et la qualité de vie des apprenants ;
- Du management des équipes et des collectifs de travail, en particulier en psychologie du travail, avec pour perspective la création d'un cadre favorisant le bien-être et de la qualité de vie au travail.
- De la construction de savoirs et l'organisation de connaissances, dans le champ de la santé publique, avec pour perspective, l'inscription de l'action et de la réflexion dans un cadre plus général impliquant des données issues de la recherche mais également des programmes à visée applicative.

Le M2 MFPS développe les compétences d'analyse des étudiants pour appréhender la diversité des situations rencontrées lors du management d'équipes au sein des établissements de santé ou de la formation d'étudiants paramédicaux au sein des instituts de formation.

Objectifs professionnels

Le M2 MFPS s'adresse aux professionnels de santé issus des filières infirmiers, manipulateurs en électroradiologie, masseurs kinésithérapeutes, techniciens de laboratoire médical et préparateurs en pharmacie hospitalière, qui ont choisi de s'orienter vers les métiers du management en établissement de santé ou de la formation de professionnels de santé.

Il prépare les étudiants à des fonctions de cadre de santé en établissement de santé et de formateur de professionnels de santé paramédicaux.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'année M2 MFPS débouche sur une insertion professionnelle au sein des établissements de santé ou des établissements de formation de professionnels de santé.

Les diplômés du M2 MFPS pourront intégrer les métiers de cadres de santé diplômés d'État, ils pourront assurer le management des équipes paramédicales au sein d'un service de soins, de rééducation ou médicotechnique, dans un établissement de santé. Ils peuvent également devenir formateurs dans un institut de formation paramédical. Parfois, ils peuvent être amenés à assurer des missions transversales au sein des établissements de santé.

Codes fiches ROME :

J1502 - Coordination de services médicaux ou paramédicaux : Organise l'activité et coordonne les moyens humains et matériels d'un ou plusieurs services médicaux/paramédicaux selon les orientations de l'établissement et les impératifs de soins des patients – Métiers cibles : Cadre de santé Sage-femme ; Coordinateur général / Coordinatrice générale des soins ; Cadre de santé d'unité de soins ; Surveillant / Surveillante chef de service paramédical ; Cadre de santé infirmier / infirmière ...

K2111 – Formation professionnelle : Réalise, dans le cadre de la formation continue, les apprentissages des savoirs et des savoir-faire de publics adultes ou jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle ou leur adaptation aux évolutions techniques et professionnelles. Peut réaliser l'analyse des besoins de formation d'une structure et concevoir des produits pédagogiques. Peut négocier la sous-traitance d'actions de formation. Peut coordonner une équipe – Métiers cibles : Formateur / Formatrice ; Formateur / Formatrice de formation paramédicale ; Concepteur formateur /Conceptrice formatrice...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Compétences professionnelles : le Master 2 MFPS permet d'acquérir des compétences en :

- management des individus et des groupes ;
- management des relations humaines ;
- management des ressources humaines, matérielles et financières ;
- analyse des conditions de travail et des postes de travail ;
- conception de dispositifs de formation et développement de la professionnalité ;

- appui et support dans la mise en œuvre de l'initiation à la démarche de recherche clinique mais également en psychologie du travail ou en ingénierie de la formation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

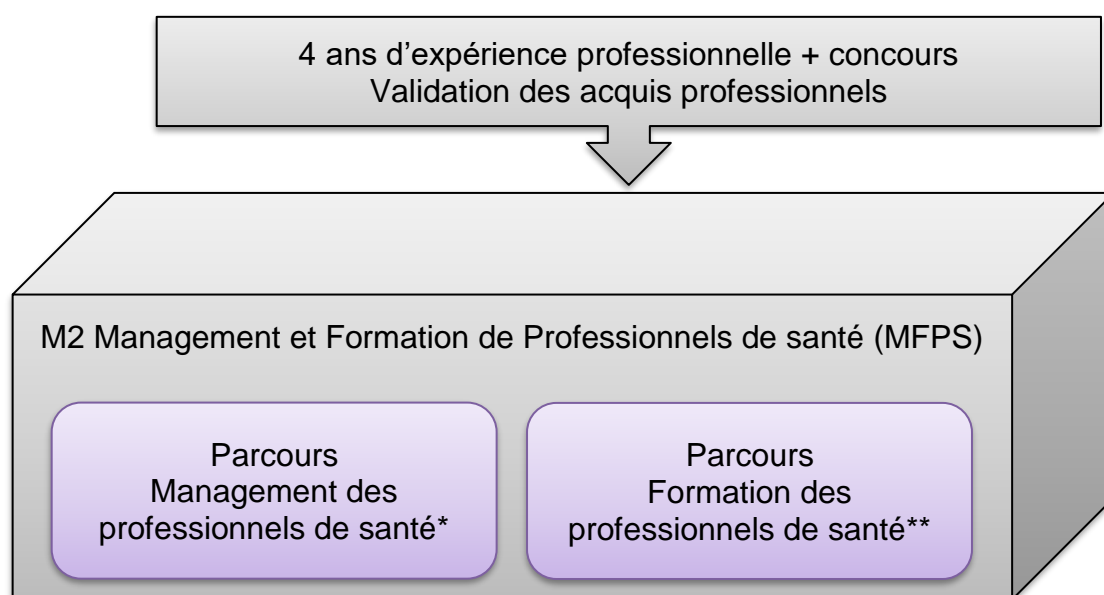
■ Sur sélection :

Ce M2 est réservé exclusivement aux professionnels de santé infirmiers, de rééducation et médicotechniques diplômés d'État qui ont au minimum 4 ans d'expérience professionnelle. Du fait du couplage du M2 avec le Diplôme de Cadre de santé, l'entrée en M2 se fait sur concours et s'inscrit dans les modalités décrites par l'Arrêté du 18 Août 1995 relatif au Diplôme de cadre de santé Article 6 à Article 9 Bis et admission des étudiants cadres.

L'inscription en M2 MFPS est conditionnée par l'admission au concours d'entrée à l'institut de formation de cadres de santé et repose sur une VAP pour la dispense d'un M1. La VAP est examinée par une commission pédagogique qui propose au président de l'établissement la dispense à accorder. La commission est composée du responsable pédagogique universitaire, des formateurs et de la directrice de l'IFCS. La VAP ne représente pas de coût supplémentaire autres que les frais d'inscription.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles



TRONC COMMUN	
Quatre UE par semestre + une cinquième UE transversale à la mention Psychologie	
PARCOURS	
Option 1 MANAGEMENT DE PROFESSIONNELS DE SANTE	Option 2 FORMATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

* Fonction de cadre de santé

** Fonction de formateur en institut de formation de professionnels de santé

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 3

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Initiation à la fonction de cadre	Sciences humaines et santé	22	12			6	CT individuel	CT individuel	1		1
TOTAL UE		22	12		45 (Equivalent TD)	6			1		1

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Initiation à la fonction de cadre	Communication institutionnelle appliqué à la santé	22	10			5	CT individuel	CT individuel	1		1
TOTAL UE		22	10		43 (Equivalent TD)	5			1		1

UE 3	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fonction de formation	Professionalisation en formation	14	22			5	CT individuel	CT individuel	1		1
TOTAL UE		14	22		43 (Equivalent TD)	5			1		1

UE 4	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fonction de formation	Ingénierie de formation,	8	18			4	CT individuel	CT individuel	1		1
	QdV en formation	10				2	CC individuel	CC individuel		1	1
TOTAL UE		18	18		45 (Equivalent TD)	6			1	1	2

UE 5	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION TRANSVERSALE <i>Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels en lien avec le projet professionnel de l'étudiant</i>	UE à choisir dans les parcours de la mention Psychologie : - IFPE - PSPTO - PPS - IFPPE - PCPMP										
TOTAL UE						6					

CM	TD	TP	Total	ECTS
----	----	----	-------	------

TOTAL S3	76	62	0	176 (Equivalent TD)	28						
-----------------	-----------	-----------	----------	-------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	--

SEMESTRE 4

UE 6	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fonction d'encadrement	Prospective emplois	14	20			5	CT individuel	CT individuel	1		1
TOTAL UE		14	20		41 (Equivalent TD)	5			1		1

UE 7	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fonction d'encadrement	Management durable, démarche qualité et gestion des risques,	8	18			4	CT individuel	CT individuel	1		1
	QVT	10				2	CC individuel	CC individuel		1	1
TOTAL UE		18	18		45 (Equivalent TD)	6			1	1	2

UE 8	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Santé publique	Les différents champs de la santé publique	18	16			5	CT collectif	CT collectif	1		1
TOTAL UE		18	16		43 (Equivalent TD)	5			1		1

UE 9	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Initiation à la recherche en sciences humaines	Initiation à la recherche en sciences humaines	12	40			10	Mémoire écrit Soutenance orale	Mémoire écrit Soutenance orale	1		1
TOTAL UE		12	40		58 (Equivalent TD)	10			1		1

UE 10	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION TRANSVERSALE Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels en lien avec le projet professionnel de l'étudiant	UE à choisir dans les parcours de la mention Psychologie : - IFPE - PSPTO - PPS - IFPPE - PCPMP										
TOTAL UE						6					

TOTAL S4	62	94		187 (Equivalent TD)	32				
TOTAL S3 + S4	138	156		363 (Equivalent TD)	60				

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées : la première session se déroule entre le mois de novembre et le mois de janvier pour les Unités d'enseignement (UE) du semestre 1, entre le mois de février et le mois de juin pour les UE du second semestre. Les deux semestres se compensent. Les épreuves peuvent être écrites ou orales et les modalités peuvent être différentes entre la première et la seconde session.

Un étudiant qui n'a pas eu la moyenne à l'ensemble de son année repasse les UE pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

Il est à noter qu'à côté du Master MFPS, l'IFCS doit répondre aux exigences évaluatives du Diplôme des Cadres de Santé (DCS) selon le décret du 18 août 1995.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.



CONVENTION DE COOPERATION

**2^{ème} ANNÉE DE MASTER SCIENCES HUMAINES MENTION PSYCHOLOGIE PARCOURS
SCIENCES MANAGEMENT ET FORMATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (M2 MFPS)**

2021-2024

Entre

L'**Université de Bourgogne**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant son siège social à la Maison de l'Université, Esplanade Erasme, BP 27877, 21078 DIJON CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Vincent THOMAS.

Et plus particulièrement pour le nom et le compte du :

SEFCA (Service Commun des Formations Continue et par Alternance) missionné par l'UFR Sciences Humaines et Sociales

Maison de l'Université-Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON cedex

Et

le **CHU Dijon Bourgogne**, établissement de santé situé 1 Bd Jeanne d'Arc - BP 77908 - 21079 DIJON Cedex, représenté par sa Directrice Générale, Madame Nadiège BAILLE.

Et plus particulièrement pour le nom et le compte du :

L'Institut de Formation des Cadres de Santé – IFCS du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne

Représenté par sa directrice, Madame Corinne CALARD,
Numéro SIREN : 262 100 076

N° déclaration d'activité : 2621P003721 (non assujetti à la T.V.A)

Adresse du centre : 10 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny – 21000 Dijon

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet du partenariat

La présente convention a pour objet de définir, dans un partenariat de l'université de Bourgogne (en particulier l'UFR Sciences Humaines et Sociales) et du CHU Dijon Bourgogne (en particulier l'IFCS du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne), les modalités de fonctionnement mises en œuvre pour dispenser une formation conduisant au diplôme du

Master en Sciences humaines

Mention « Psychologie »

Parcours « Sciences en management et formation de professionnels de santé »,

délivré par l'université de Bourgogne, de façon concomitante avec le diplôme de cadre de santé, délivré par l'IFCS.

ARTICLE 2 – Articulation des dispositifs diplômants

La 2ème année de MASTER SCIENCES HUMAINES MENTION PSYCHOLOGIE PARCOURS SCIENCES MANAGEMENT ET FORMATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (M2 MFPS) est dispensée de manière concomitante avec la formation permettant l'obtention du DIPLÔME DE CADRE DE SANTÉ (DCS). Le DCS comporte des enseignements spécifiques et des enseignements communs au M2 MFPS.

Les stagiaires intégrant le DCS peuvent déposer leur candidature au M2 MFPS. Ils se soumettent alors à une procédure de recrutement et de validation conformément aux textes en vigueur régissant l'accès et l'obtention du M2 MFPS de l'université de Bourgogne.

ARTICLE 3 – Responsabilités respectives des établissements

L'IFCS Dijon s'engage à réaliser les actions suivantes :

Pour la part pédagogique :

- Promotion de la formation
- Participation conjointe à la conception générale de la formation (programme et calendrier de formation, organisation des examens, choix des formateur.rice.s intervenant.e.s)
- Recrutement des stagiaires : participation aux jurys de sélection
- Diplomation : participation aux jurys de validation

Pour la part administrative :

- Collecte des preuves d'assiduités des stagiaires en formation (feuilles d'émargement, enregistrements des connexions aux logiciels utilisés pour des cours à distance...) avant transmission au SEFCA de l'université de Bourgogne.

L'université de Bourgogne s'engage à réaliser les actions suivantes :

Pour la part pédagogique (déléguée à l'UFR Sciences Humaines et Sociales de l'université de Bourgogne) :

- La promotion de la formation
- La participation conjointe à la conception générale de la formation (programme et calendrier de formation, organisation des examens, choix des formateur.rice.s intervenant.e.s)
- Le recrutement des stagiaires : participation aux jurys de sélection
- Diplomation : organisation et participation aux jurys de validation

Pour la part administrative (déléguée au SEFCA de l'université de Bourgogne) :

- Gestion et traitement de la Validation des Acquis Professionnels (VAP) des candidats
- Gestion administrative (inscriptions administratives des étudiants à l'université de Bourgogne, traitements des résultats aux examens).

ARTICLE 4 – Recrutement des intervenants

Le recrutement des formateur.rice.s intervenant.e.s dans la formation du M2 MFPS est assuré conjointement par les co-responsables pédagogiques de l'IFCS et de l'UFR Sciences Humaines et Sociales de l'université de Bourgogne qui arrêtent annuellement la liste des formateur.rice.s intervenant.e.s.

Les intervenant.e.s sont agréé.e.s selon les procédures de l'université de Bourgogne.

ARTICLE 5 – Ressources matérielles et logistiques

L'UFR Sciences Humaines et Sociales de l'université de Bourgogne et l'IFCS Dijon s'engagent à mettre à disposition l'ensemble de leurs locaux, matériels et enseignants conformément au programme pédagogique.

ARTICLE 6 – Frais de formation et inscriptions administratives

Les participants, stagiaires de formation continue, doivent s'inscrire à l'université de Bourgogne et s'acquitter des droits d'inscription universitaires.

Les droits d'inscription universitaires sont en sus des frais de formation et dus pour l'année de formation. Ils sont réévalués chaque année par arrêté ministériel publié au J.O en juillet.

La liste des inscrits par année de formation est détaillée dans l'*annexe 1*.

ARTICLE 7 – Modalités financières

Un budget prévisionnel est élaboré conjointement par l'IFCS et le SEFCA en début de chaque année universitaire et fait l'objet d'une annexe financière (*annexe 2*).

Les dépenses concernent la rémunération des intervenants formateurs et coordinateurs ainsi que la gestion administrative et pédagogique du diplôme.

A l'issue de la formation, le SEFCA de l'Université de Bourgogne établira une facture des frais de formation, sur la base d'états des heures dispensées.

ARTICLE 8 – Comité de suivi

Il est institué un comité de suivi unique chargé de coordonner l'action des établissements pour la mise en œuvre de la présente convention.

Ce comité est composé à parité de représentants de chaque établissement, comprenant au moins :

- le/la Directeur.rice de l'IFCS du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne,
- le/la Directeur.rice du SEFCA de l'université de Bourgogne,
- les co-responsables pédagogiques du M2 MFPS.

Il se réunit annuellement ou en tant que de besoin, à la demande de l'un ou l'autre des partenaires.

Il assure le pilotage pédagogique, administratif et financier du dispositif.

ARTICLE 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour **une durée de 3 ans** à compter de la date de rentrée universitaire 2021-2022. La liste des stagiaires participants et l'annexe financière sont mises à jour chaque année.

Toute dénonciation ou demande d'avenant par l'une des parties devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect d'un préavis de 2 mois précédent la rentrée universitaire.

ARTICLE 10 – Responsabilité civile

Les parties s'engagent à être assurées en responsabilité civile pour leurs engagements respectifs dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 11 – Règlement amiable et litiges

La convention est soumise au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toutes les difficultés nées de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent.

pour
l'Université de Bourgogne

Le Président Vincent THOMAS

fait à

le

pour
le Campus Paramédical
CHU Dijon Bourgogne

La Directrice Corinne CALARD

fait à Dijon

le 13/04/2021




Annexe 2
Annexe financière à la convention de coopération uB-IFCS
pour l'année universitaire 2021-2022

Pour l'année 2020-2021 et pour le fonctionnement du M2 MFPS de l'UFR Sciences Humaines et Sociales, le taux horaire est fixé à 88€ TTC de l'heure d'enseignement.

a. Base de calcul des charges pédagogiques et administratives

- Heures réalisées par l'université de Bourgogne :
 - 130 heures de cours magistraux et travaux dirigés à 88 €/h = **11 440 €**
 - 114 h de tutorat pédagogique à 88 €/h = **10 032 €**
 - 21h de coordination pédagogique à 88 €/h = **1 848 €**

- Frais de gestion : **9 630 €**

Soit la somme de 32 950 € TTC.

b. Facturation

Les heures d'enseignements sont facturées à l'issue de la formation, au prorata des heures réalisées.

La facturation des frais de formation (charge pédagogiques et administratives) sera établie par le Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne.

pour
l'Université de Bourgogne

Le Président Vincent THOMAS

fait à

le

pour
le Campus Paramédical
CHU Dijon Bourgogne

La Directrice Corinne CALARD

fait à Dijon

le 13/04/2021




Campus
Paramédical
CHU Dijon Bourgogne

Annexe 1
Stagiaires concernés pour l'année universitaire 2021-2022

Liste des stagiaires inscrits à l'université de Bourgogne dans le cadre du M2 MFPS :

	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		